POUR QUELS AVANTAGES ?

Des avantages fiscaux significatifs sont accordés **sous certaines conditions**, aux entreprises qui adhèrent à un Organisme Mixte de Gestion Agréé :

- **La non-majoration de 20 % pour l'année 2020, de 15% pour 2021 et de 10% pour 2022 du revenu imposable de l'entreprise adhérente à un OMGA** pour le calcul de l'impôt.
  Suppression de cette majoration à compter de l'imposition des revenus de 2023.

- **Une réduction d'impôt pour frais d'adhésion et de comptabilité :** limitée aux 2/3 des dépenses engagées et pour un montant maximum de 915 € par an, sous réserve de réaliser un chiffre d'affaires HT (N-1) ou (N-2) ne dépassant pas les seuils de 176 200 € pour les ventes et 72 600 € pour les prestations de services pour le régime micro-BIC et 85 800 € HT pour le régime micro-BA et d'être imposé sur option à un régime du réel,

- **Dispense de pénalités :** dans les 3 mois de votre adhésion à un OMGA, vous ne subissez pas de majoration fiscale si vous faites connaître spontanément les insuffisances, inexactitudes ou omissions éventuelles dans votre déclaration fiscale professionnelle.

MAJ 01/2021

Afin de bénéficier de cet accompagnement et de ces avantages,

adhérez à OGAPI-PERIGORD !

Route de VERGT—CRE@VALLEE SUD
NOTRE DAME DE SANILHAC
24660 SANILHAC

☎ : **05.53.35.70.00**

Site : www.ogapiperigord.org
E-mail : contact@ogapiperigord.org

Cotisation forfaitaire annuelle :
255 € HT / 306 € TTC

ou 165 € HT / 198 € TTC
pour les entreprises adhérant au cours de leur 1ère année d'activité, et ce pour cette seule année.

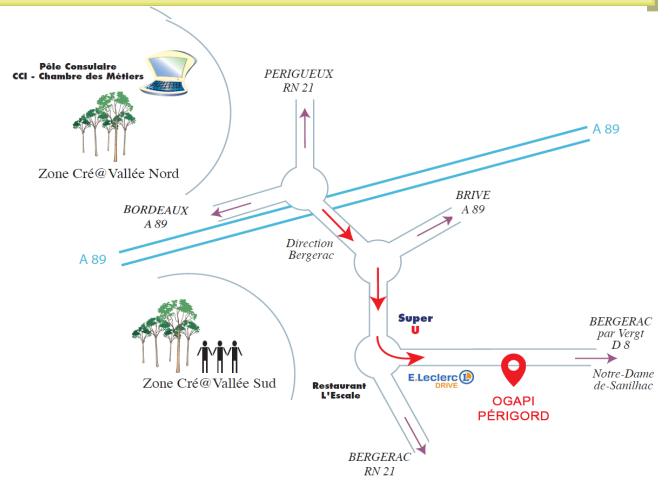

SPECIAL BIC / BA

PÉRIGORD
OGAPI
Organisme de Gestion Agréé des Professions Indépendantes du Périgord

ORGANISME de GESTION AGREE des PROFESSIONS INDEPENDANTES du PERIGORD

Association loi 1901—Siret 499 195 014 00026
N° Agrément : 1-01-240
Décision d'agrément : 01.09.2017 - Renouvellement du 01.09.2020

Qu'est-ce-que l'Organisme de Gestion Agréé des Professions Indépendantes du Périgord ?

Association créée à l'initiative des Experts-Comptables du département, **notre organisme s'adresse aux petites entreprises :**

⇒ **commerciales,**

⇒ **artisanales,**

⇒ **agricoles,**

⇒ **professions libérales et titulaires de charges et offices,**

pour :

↳ les accompagner dans la gestion de leur entreprise,

↳ effectuer des examens fiscaux préventifs sur leurs déclarations fiscales et de chiffre d'affaires,

↳ tout en leur permettant de bénéficier d'avantages fiscaux.

Il regroupe près de 1 300 adhérents chefs de petites entreprises (0 à 15 salariés) répartis sur tout le département.

Les services offerts par notre organisme à ses adhérents s'articulent autour de 2 axes pour les BIC / BA :

1/ Assistance à la Gestion

Chaque année, notre organisme transmet aux adhérents:

☑ un **dossier de gestion et de prévention des risques économiques et financiers**

⇒ mettant en évidence les points forts et les points faibles de l'entreprise,

⇒ permettant un positionnement au regard des statistiques nationales,

⇒ proposant des formations ciblées sur les points faibles relevés.

Nous proposons également :

☑ des **bulletins d'information** et des brochures, destinés aux artisans, commerçants et agriculteurs.

☑ une **base documentaire**, comprenant toute l'actualité des entreprises, disponible à tout moment, à consulter sur l'espace extranet du site de notre organisme.

☑ des **séances de « Formation-Information » gratuites,** pour renforcer les compétences et les connaissances des chefs d'entreprises.

Thèmes abordés:

la fiscalité,
la gestion de l'entreprise,
le social,
l'informatique..

2/ Prévention fiscale

A partir des documents comptables et fiscaux, que lui adresse l'entreprise adhérente, notre organisme effectue sur chaque dossier, des **contrôles « préventifs »** en analysant la cohérence, la concordance et la vraisemblance **des déclarations professionnelles et des déclarations de TVA transmises à l'administration fiscale.**